

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle constituant une partie du terrain d'assiette des rues Blériot, Guynemer et Bramet et des espaces extérieurs du quartier du Terraillon à Bron et dépendant de la propriété du groupe immobilier Bron Terraillon Extension.

Cette parcelle, qui couvre une superficie totale de 13 589 mètres carrés, est cadastrée sous les numéros 1 935 pour 9 509 mètres carrés et 1 942 pour 4 080 mètres carrés de la section B. Elle est nécessaire au classement dans la voirie publique communautaire desdites voies, classement qui doit intervenir à la suite des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de ce quartier exécutés dans le cadre de la convention relative à son développement social intervenue entre la Communauté urbaine et la commune de Bron et décidés suivant une délibération du conseil de communauté en date du 13 novembre 1989.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le groupe immobilier intéressé céderait les biens en cause à titre gratuit ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération en date du 13 novembre 1989 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,